

La FNMJI*, qui est-elle?

La FNMJI est une Fédération Nationale regroupant des associations locales de MJPM exerçant à titre individuel.



En quelques chiffres :

986 MJPM i représentés par les

24 associations locales adhérentes sur l'ensemble du territoire

1 Conseil d'Administration bénévole composé de **31** MJPM i élus par leurs pairs (présidents locaux et membres élus)

1 Conseil de Direction bénévole composé de **8** MJPM i élus par leurs pairs (Conseil d'Administration)

4 Salariés

1 Pôle formation (certifié Qualiopi)



En 2021, ce sont ...

70 réunions auprès d'instances nationales et de gouvernance (IGAS, DGCS, DACS, UNAPL, FIF PL, ...)

Une centaine de réunions internes (Conseil de Direction, pôle juridique, site, informatique, ...)

Quelques exemples de travaux, actions et contributions portés par la FNMJI :

Etude de coût des mesures de protection (IGAS) dont résultera une réforme de notre financement ; notices d'information générale et par mesure axées sur la protection de la personne ; DIPM ; création d'une fiche qualité, continuité, transparence (organisation des MJPM), l'appropriation d'une démarche éthique par le MJPM, le secrétaire spécialisé, frais postaux du MJPM, contrôle des MJPM, contrôle des comptes de gestion, désignation de subrogés familiaux, processus de déjudiciarisation,...

Rejoindre une association adhérente à la FNMJI c'est... :

-Rejoindre un réseau local entre pairs afin de ne plus se sentir isolé et porter collectivement des problématiques locales pour se faire entendre et bénéficier d'outils élaborés par la FNMJI,

La force du collectif !

- Être au cœur de l'actualité de la profession et de la PJM et être un acteur de la construction du MJPM de demain, via vos représentants locaux.

- Participer à la représentation et à la défense des intérêts des MJPM de terrain auprès des instances gouvernementales.

-Partager des valeurs et une posture professionnelle communes, promouvoir et développer notre vision du métier (les limites du mandat, le repositionnement des autres acteurs, l'autonomie, les droits et libertés des personnes, la notion d'accompagnement, ...).

Les services de la FNMJI:

1 Site Internet (www.fnmji.fr)

2 Newsletters par mois dédiées à la PJM et aux MJPM

3 Conseillers Experts (Avocat spécialisé, Gestionnaire de patrimoine, Professeur de droit) qui répondent à vos questions via une FAQ.

Mais aussi

- Des outils élaborés par la FNMJI vous permettant au quotidien d'asseoir votre posture professionnelle vis-à-vis des tiers,

- Des formations sur mesure pour les MJPM ([catalogue de formation](#)) comprenant un Dispositif d'évaluation croisée entre pairs,

- Un outil visio propriété de la FNMJI à disposition des associations locales permettant de tenir les instances de manière sécurisée.

Retrouvez-nous sur les réseaux :



[Découvrez en cliquant ici la plaquette de Présentation de la FNMJI](#)